

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 30 novembre 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 30 novembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 24 novembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, Mme FERMENTEL Geneviève, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, , M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, M. VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

Mme BEURAERT Martine, procuration à Mme BOULENGER Delphine,
M. BEZILLE Marc, procuration à M. HURLUS Jacques,
Mme DE SWARTE Marie-Dominique,
M. DEHAENE Michel, procuration à M. HENNEON François-Xavier,
M. DELVALLE Jean,
M. FAIDUTTI Jean-Marc, procuration à M. BODART Michel,
M. FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,
M. LAPIERRE Julien, procuration à M. DUYCK Joël,
M. MORVAN Hervé, procuration à Mme PLE Sandra,
M. RAVET Pierre-Luc, procuration à Mme HERDIN Andrée,
Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, procuration à M. DELABRE Aimé,
M. THOREZ Jean-Claude,
Mme VILLE Augustine, procuration à Mme DUHAYON Monique.

Absent :

M. PARENT Michael,

Secrétaire de séance : M. PRUVOST Philippe.

Délibération n°2021D215 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Aérodrome de Merville-Calonne - Subvention exceptionnelle à l'aéroclub de la Lys et de l'Artois.

Le Vice-Président expose au Conseil :

En 2016 puis en 2018, l'Aéroclub de la Lys et de l'Artois a organisé le meeting aérien « Flandre Lys Air Show » sur le site de la base Eolys à Lestrem. Cette manifestation a attiré près de 30 000 spectateurs la 1^{ère} année et plus de 40 000 personnes lors de la seconde édition, et a participé à la promotion du territoire Flandre Lys et de ses activités aéronautiques,

Par délibérations du 8 juin 2010, du 18 juin 2015, du 31 mars et 8 décembre 2016, le Conseil communautaire a accepté d'accompagner financièrement et exceptionnellement l'association de l'aéroclub de la Lys pour l'organisation de ces meetings aériens, en partenariat avec la CCFL.

L'Aéroclub de la Lys et de l'Artois a sollicité la CCFL afin d'organiser la 3^{ème} édition du meeting aérien Flandre Lys Air Show en 2023 et le soutien financier de la Communauté de Communes Flandre Lys.

Considérant que le meeting aérien Flandre Lys Air Show est un marqueur important dans la promotion du territoire Flandre Lys et la mise en valeur de la base Eolys,

Considérant que l'organisation du meeting repose sur un travail bénévole des membres de l'Aéroclub de la Lys et de l'Artois,

Considérant la prise de compétence et d'exploitation de l'aérodrome de Merville-Calonne,

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil de :

- APPROUVER le versement d'une avance de subvention de 5 000 € à l'Aéroclub de la Lys et de l'Artois dans le cadre de l'organisation du meeting aérien Flandre Lys Air Show 2023,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

